

prévu du régime et sur ce qu'on attend du contribuable pour qu'il se conforme à ce régime (dossiers et archives à garder, etc.); (b) la création de rouages qui permettent aux corporations d'en arriver à des définitions préalables et à des accords obligatoires avec le ministère touchant l'évaluation des éléments d'actif et les répercussions en matière d'impôt des réorganisations de corporations. Sans de tels rouages, l'incertitude au sujet des changements normaux dans la structure des corporations atteindrait un niveau peu acceptable.

.04 Il est un autre point où il serait désirable qu'on s'écarte, et de façon plus radicale, des intentions dont fait état le gouvernement. Comme l'introduction d'un régime fiscal si profondément révisé comporte de nombreux impondérables, il peut être sage de régler le moment d'appliquer les divers changements selon l'aptitude prévue du gouvernement, des contribuables et des conseillers professionnels à effectuer les adaptations nécessaires. Il ne nous semble aucunement déraisonnable de préconiser qu'on procède ainsi par étapes, qu'on applique l'intégration du revenu des corporations et des actionnaires une année, l'impôt sur les gains de capital l'année suivante, et ainsi de suite, pourvu que cette pratique puisse aller de pair avec le besoin d'instituer certaines phases des réformes de façon qu'elles s'harmonisent entre elles.

.05 Ces suggestions ne sont en rien des mesures dilatoires; nous les présentons parce que nous éprouvons une appréhension réelle au sujet de la confusion et du gaspillage économique que pourrait provoquer l'introduction précipitée du nouveau régime avant qu'on ait conçu ou assimilé les moyens de le mettre en oeuvre.

6. NIVEAU DES RECETTES FISCALES

.01 Le Livre blanc propose, pour imposer le revenu des particuliers et des corporations, des méthodes qui, tout en assurant sensiblement les mêmes recettes fiscales pendant la première année du nouveau régime, rapporteraient, selon les prévisions, au-delà de \$600 millions de plus que le régime fiscal actuel au bout de cinq ans. Même à l'heure actuelle, le régime fiscal est en mesure de produire des surplus considérables par rapport aux besoins de revenu, comme la chose a été récemment démontrée.

.02 Le Conseil est extrêmement bouleversé qu'on propose un accroissement des recettes fiscales qui ne soit pas relié à des programmes déterminés du gouvernement. L'électorat a sûrement droit à la discussion publique